



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

2I SELECTION - Code ISIN : FR0013041639

Cet OPCVM est géré par **MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT**

Objectifs et Politique d'investissement

Objectif de gestion : Le Fonds, a pour objectif de réaliser une performance égale à celle de l'indice composite constitué de 80% indice MSCI EMU NR, calculé en euros et 20% indice Ester(€STR) capitalisé, sur la durée minimum de placement recommandée de 5 ans.

Indicateur de Référence : Indice composite : 80% indice MSCI EMU NR, calculé en euros et 20% indice Ester capitalisé. Les éléments relatifs aux indices cités sont disponibles aux adresses : <http://www.msci.com/> et https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.htm ou auprès de Meeschaert AM.

Politique d'investissement : La gestion du Fonds est totalement discrétionnaire et flexible. Elle n'est ni indicielle ni à référence indicielle. Aucune corrélation n'est recherchée avec l'indice de référence. En conséquence, la composition du portefeuille ne suit pas celle de l'indice et la performance de Fonds peut s'éloigner durablement de cette référence.

La stratégie d'investissement repose sur la recherche d'expertises novatrices de fonds principalement exposés sur les actions européennes. Le Fonds peut aussi s'exposer sur d'autres classes d'actifs et/ou stratégies (actions, taux, matières premières via des OPC, devises, stratégies mixtes, ou d'OPC ayant vocation à dégager une performance absolue décorrélée des marchés tels que des fonds appliquant notamment une stratégie de long/short equity ou d'arbitrages).

Cette stratégie permet une allocation d'actifs qui conjugue à la fois risque et rendement sur les trois classes d'actifs majeures : actions de toutes capitalisations sans contrainte géographique, y compris pays émergents via des OPC, ou sectorielle, instruments du marché monétaire et obligations, devises.

L'investissement en OPC se décompose en 3 étapes :

- sélection des fonds en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs en privilégiant, en synthèse, la transparence de la stratégie, la qualité et la stabilité de l'équipe de gestion et de son process,
- analyse de l'environnement macro-économique et détermination de l'allocation d'actifs par classe (actions, obligations, monétaire),
- enfin l'approche rendement - risque, constitution du portefeuille et recherche de la pondération optimum pour réduire la volatilité.

Le Fonds peut s'exposer sur des titres de taux en directs, ou via des OPC. Il s'agit, notamment, de créances négociables et instruments du marché monétaire, d'obligations publiques ou privées, à taux fixes, variables ou révisables, indexées, convertibles, de bons à moyen terme négociables, de BTAN, de BTF, d'EMTN, des ETN, des titres négociables à court terme (anciennement appelés « billets de trésorerie » et « certificats de dépôts »), des ECP, sans contrainte de notation, y compris dans des obligations High Yield à caractère spéculatif, de pays d'origine ou de devises.

La part exposée en produits de taux est gérée dans une fourchette de sensibilité comprise entre -10 et + 10.

Pour la sélection de titres de créance, la société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences, mais procède à sa propre analyse de la qualité de crédit des titres envisagés.

Le Fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels sur les indices (actions, obligations), les actions, les devises (uniquement pour la couverture) et sur les taux, négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré. Les interventions pourront être réalisées à titre de couverture ou d'exposition. La somme des engagements liés aux expositions via des dérivés est limitée à 100% de l'actif net. Le recours aux dérivés se fait sans recherche de surexposition.

Il résultera de l'utilisation de l'ensemble des instruments financiers (via des titres en direct, des OPC, des IFT ou des titres intégrant des dérivés), les fourchettes d'investissement et d'exposition suivantes :

Pondération des actifs/Stratégies	Minimum	Maximum
Marché Actions (via des OPC, des IFT ou des titres intégrant des dérivés),	0%	100%
Matières Premières (via des OPC)	0%	25%
Gestion Décorrélée (via des OPC)	0%	30%
Marchés de taux , (via des titres en direct, des OPC, des IFT ou des titres intégrant des dérivés)	0%	100%
<i>Dont Obligations « High Yield », appelés « titres spéculatifs »</i>	<i>0%</i>	<i>15%</i>
Risque de change	0%	100%

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée minimale de placement recommandée : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux porteurs qui prévoient de racheter leurs parts avant 5 ans

Investissement en OPC : jusqu'à 100% de l'actif net

Les ordres de souscription/rachat sont centralisés chaque jour avant 11 heures (J-1) sur la valeur liquidative datée en J auprès de :

CACEIS BANK

1-3, place Valhubert 75013 PARIS

La valeur liquidative J est calculée en J+1 et le règlement-livraison des ordres de souscription/rachat intervient en J+2.

La valeur liquidative est établie chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés (calendrier officiel Euronext).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible (1), rendement potentiellement plus faible



A risque plus élevé (7), rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Le FCP se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque, du fait, de son exposition en actions et produits de taux.

La catégorie « 6 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, notamment sur les marchés émergents où la liquidité peut-être plus faible que sur les marchés développés, toute opération d'achat ou vente sur ces marchés peut entraîner d'importantes variations du marché et avoir un impact sur la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré conclus avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés et avoir un impact sur la valeur liquidative.



FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée (non acquis à l'OPCVM)	8,00% TTC maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Pour plus d'information sur les frais, charges et modalités de calcul de la commission de performance, veuillez-vous référer à la rubrique « Informations sur les frais, commissions et la fiscalité » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	2,17%
----------------	-------

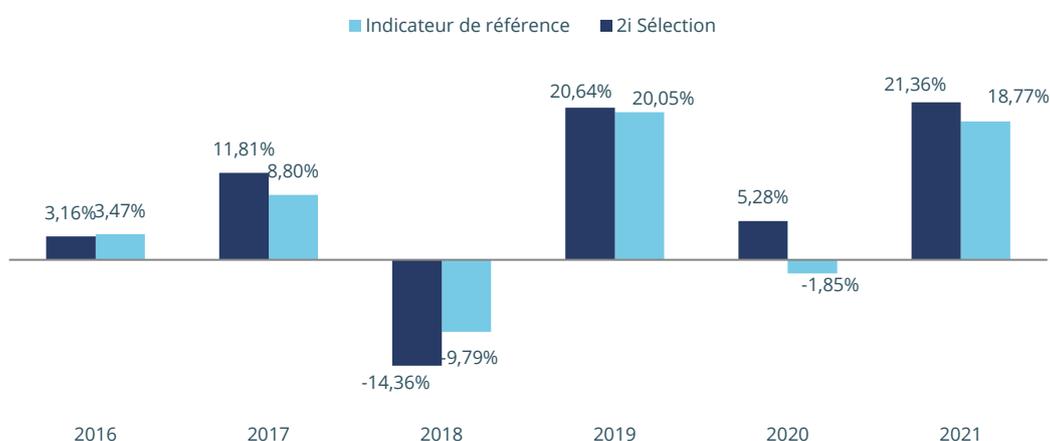
Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et peut varier d'un exercice à l'autre.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Performances passées de l'OPCVM



Monnaie : L'EURO

Les charges incluses dans les performances exprimées :

- Frais Courant incluant les commissions de mouvement
- Commissions de surperformance

Cet OPCVM a été créé le 01 décembre 2015. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.

Jusqu'au 31/12/2021, l'indice de référence est : 80% indice MSCI Zone Euro, calculé en euros et dividendes réinvestis et 20% indice Eonia capitalisé

A compter du 01/01/2022, l'indice de référence est : 80% indice MSCI Zone Euro, calculé en euros et dividendes réinvestis et 20% indice Ester capitalisé.

A compter du 29/04/2022, l'indice de référence est : 80% indice MSCI EMU NR, calculé en euros et 20% indice Ester capitalisé.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK -1-3, Place Valhubert 75013 PARIS

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : Le prospectus de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français

sur simple demande écrite auprès de Meeschaert Asset Management - Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75015 Paris ou contact-mam@meeschaert.com
Ces documents sont également disponibles sur le site internet de la société : www.meeschaertassetmanagement.com

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible 24h/24h sur le site internet de la société : www.meeschaertassetmanagement.com. L'OPCVM n'est pas ouvert aux US Persons ». Les parts ne pourront pas être cédées, offertes ou vendues à tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (« U.S. Person »). La définition de « US Persons » est disponible dans le prospectus accessible sur le site Internet de la Société (www.meeschaertassetmanagement.com).

Fiscalité : L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés ; les plus ou moins-values sont imposables entre les mains de ses porteurs. Le régime fiscal applicable aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller, un professionnel.

La responsabilité de Meeschaert AM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

La politique de rémunération du personnel de la société de gestion est disponible sur simple demande de l'investisseur.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'AMF.

MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le numéro GP 040-00025 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au : **29/04/2022**